



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas Certification  
4 chemin du Tronchon  
69544 Champagne au Mont d'Or

**AKWEL**  
PARC D'ACTIVITE CHARLES TELLIER  
14110 CONDE EN NORMANDIE

# Granulés Plastiques Industriels

## Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	AKWEL PARC D'ACTIVITE CHARLES TELLIER 14110 CONDE EN NORMANDIE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Antonio FERREIRA antonio.ferreira@akwel-automotive.com - +351 961356169
Date de début - Date de fin d'audit	24/11/2025 - 24/11/2025
N° Rapport	25492145 - 0,5 jour
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Nicolas LARUE
Responsable d'audit	Nicolas LARUE

## DATAS

### CLIENT

**Nom du client**  
AKWEL

**Contact client**  
Antonio FERREIRA

**Fonction**  
animateur HSE

**Téléphone**  
+351 961356169

**Email client**  
antonio.ferreira@akwel-automotive.com

### AUDIT

**N° Rapport**  
25492145 - 0,5 jour

**Numéro d'affaire**  
25492145

**Date de début**  
24/11/2025

**Date de fin**  
24/11/2025

**Auditeur**  
Nicolas LARUE

**Organisation multi-sites**  
NON

**Type d'audit**  
Renouvellement

**Mode d'audit**  
Sur site

**Durée de l'audit**  
0.5

### SITE

**Nom du site**  
AKWEL

**Adresse du site**  
PARC D ACTIVITE CHARLES TELLIER

**Code postal**  
14110

**Ville**  
CONDE EN NORMANDIE

**Pays**  
France

**Présentation du site**

Le groupe AKWEL, est un équipementier automobile. Le site de Condé sur Noireau est spécialisé dans la fabrication de modules de frein .  
Le site de Condé sur Noireau transforme des GPI "Granulés Plastiques Industriels " à travers les procédés d'injection , le site dispose de 2 Presses à injecter de 300 Tonnes au sein de 2 lignes automatisées et un ilot de 4 presses de tonnage variable ( de 90 à 320T ) . Le processus d'injection est un des procédé de fabrication , les autres procédés sont de la découpe métal ,de la soudure , de l'assemblage

## DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

<b>1. Production de Granulés Plastiques Industriels</b>
<b>2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels</b> ✓
<b>3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels</b> ✓
<b>4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels</b>
<b>Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :</b> Quantité susceptible d'être présente sur site : 40 tonnes en Octabins et 1 tonne en sacs - Quantité transformé par jour en moyenne : 1.5 tonnes



<b>Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels</b> Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
<b>Stockage de Granulés Plastiques Industriels</b> Stockage de Granulés Plastiques Industriels

## Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

## PERSONNES INTERROGÉES

<b>Nom / Fonction</b> Mme FOUCAULT ( Responsable HSE ) M UPONT ( Responsable QHSE <sup>2</sup> du site ) M FERREIRA ( Coordinateur Europe 3 QHSE <sup>2</sup> ) Mme OGER - (opératrice d'injection ) Mme ROYER( Technicienne production) M LEGUEDE ( cariste de réception)
---

## Questionnaire

### §1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

#### CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	vu Procédure CLI03 -06-10 / V OR :Industrial Plastic Granulés vu Analyse de risque Vu analyse de risque avec cotation ( Volume - Fréquence -Gravité ) ( Annexe 1 du CLI03-06-010 ) qui est revue au minimum une fois par an ou lors de modifications des conditions industrielles les zones sont les zones de réception /stockage / zone de production /zone déchets
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Vu identification des Zones GPI dans l'usine au niveau des presses à injecter ,de la zone de réception, des zones de stockage , zone de stockage des déchets GPI

#### CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	Le site n'est pas concepteur pour les emballages utilisés pour le stockage et/ou l'emballage des granulés
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	Conforme	le site ne conçoit pas de conditionnement . Les conditionnements utilisés sont des OCTABIN avec sachet à l'intérieur pour contenir les granulés ou palettes de sacs
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Vérification des réception pour vérifier la qualité en réception, Vérification des conditionnements par le magasinier avant transfert des matières en atelier ( vu consigne Log97 ) Audit semestriel des emballages suivant procédure CLI03 -06-10 / V OR
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu rapport semestriel LPA 2025-09- GPI du 13/01/2025 : vu question 26 sur l'état des emballages :Ok Vu LPA 2025-119-SE cellule 2 du 29/10/25 => pas d'information précises, mais réalisé de manière indirecte sur la présence de granulés au sol

#### CRITERE 3 : Epanchage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Procédure CLI03 -06-10 / V OR :Industrial Plastic Granulés chapitre 5 : précision concernant les modalités de réaction en cas de déversement accidentel - Vu Fiche ENV-002-V2 - déversement accidentel Vu exemple de fiche de Maîtrise de Prévention des Risques FMPR GPI stockage appenti date du 13/06/2022
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Lorsque qu'un événement se produit, enregistrement de l'événement " déclaration de déversement accidentel GPI" présent sur les zones à risques. Analyse des causes et formalisation et vérification des actions engagées

#### CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Le site a défini une ronde maintenance indiquant les points de contrôles, MAI-001-b Ronde technique maintenance semestrielle indiquant en point 33 le nettoyage des filtres dans le regard à l'extérieur du site. cependant il n'existe pas à ce jour de plan du système installé ( détail des grilles par exemple ) Il serait opportun de réaliser un schéma de principe et détail des moyens en place.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Annotation directement sur la ronde définie ( "Ok" ) la dernière ronde réalisée le 26/05/2025 indique que le système est conforme
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Lors de l'audit le tour du site a démontré la propreté générale des accès et notamment les zones susceptibles d'être concernées par les renversement accidentels ( bouche d'égout et cours de réception ) présentation de la dernière attestation de nettoyage du déboureur par la société MADELINE code déchet 13 05 07* le 12/06/2025

## CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Procédure CLI03 -06-10 / V OR :Industrial Plastic Granulés :chapitre 5 : demande d'établir une liste d'instruction et d'équipements pour pouvoir réagir en cas de renversements . L'analyse de risque spécifie par zone les équipements et les instructions disponibles .
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Procédure CLI03 -06-10 / V OR définit la périodicité de vérification des équipements tous les 6 mois lors de l'audit LPA GPI précise dans le chapitre " outils de confirmant " le matériel à vérifier ( exemple balais, aspirateurs )
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu rapport LPA 2025-009-GPI du 13/01/2025 conforme


## CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Procédure CLI03 -06-10 / V OR - Etape 80 procédure chapeau Support de formation accueil nouveaux arrivants pour le personnel Protocole de sécurité pour les intervenants extérieurs - Affichage aux locaux réception et expédition des protocoles de sécurité chargement /déchargement
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Vu enregistrement des résultats au questionnaire réalisé suite formation ( récap résultat questionnaire )
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	vu plan de prévention PASSENAUD signé le 18/07/2025. signature du protocole chargement / déchargement par tous les transporteurs ( soit en amont, soit à leur arrivée sur site )
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Vu affichage sur les panneaux de consignes GPI dans chaque zone concernée - Vu dans les 3 Kits de renversement accidentels présence de plaques pour obturer les 3 bouches d'égout . Vu exercice annuel de test aux situation d'urgence qui prends en compte la réaction en cas de situation d'urgence ( vu Rapport de test de situation sur les renversements d'accidentelles 19/09/2022 )

## CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Procédure CLI03 -06-10 / V OR - GUIDE Audit system COD 2022 QES2MS Maturity assessment ( question concernant les procédures GPI )
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Vu le planning d'audit LPA GPI prévu tous les 6 mois par zone
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu rapport LPA-2025-009 du 13/01/2025

## §2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Pour les épandages accidentels un kit est présent dans chaque zone à risque. En aval du déboureur un filtre est présent pour éviter tout déversement dans le milieu naturel.	

### §3 COMMUNICATION EXTERNE

#### Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Le certificat de reconnaissance est présent sur site internet akwel automotive dans la rubrique " certifiats"
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	pas d'utilisation de la marque BV

#### Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

### § CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	<p>L'audit n'a révélé aucune non conformité que ce soit sur la documentation ou la mise en œuvre des exigences. Les procédures existent et sont mises en œuvre , les pratiques sont mises en place afin de prévenir les risques de dispersion de granulés plastique dans l'environnement .Les interviews du personnel concerné ont permis de démontrer leurs connaissance des procédures .</p> <p>La configuration et les volumes exploités permettent de garantir l'absence de déversement ( le stockage est réalisé à couvert et la plupart du stockage est réalisé en intérieur )</p> <p>La communication des zones et les moyens présents sont performants.</p> <p>le site est propre et sans évidence de GPI au sol .</p> <p>Le dispositif pour éviter les éventuels départs dans les eaux pluviales mériterait cependant d'être mieux documenté afin d'en garantir la connaissance dans le temps.</p> <p>Les procédures relatives au décret ont été développées de façon simple et efficace et la surveillance des dispositions a naturellement été intégrée aux processus de surveillance existants tels que les audits internes LPA .</p>

<b>Section label level 2</b>	<b>Checkpoint Label</b>	<b>Description Non Conformité</b>	<b>Type</b>	<b>Représentant Client</b>	<b>A compléter avant</b>

## ANNEXE

### Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction

Liste participants réunion d'ouverture



### Participants réunion de clôture

Nom / Fonction

Liste participants réunion de clôture



### Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier



# ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**AKWEL**  
**PARC D ACTIVITE CHARLES TELLIER**  
**14110 - CONDE EN NORMANDIE - France**

*Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :*

## Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 24/11/2028  
Date originale : **25/11/2025**

Attestation n°: 223-2025-000114-FR

Date : **25/11/2025**

Affaire n°: 25492145

**Samuel DUPRIEU - Président**

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



